

# Le point sur la retraite anticipée chez les hommes

Dave Gower

Pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les hommes demeuraient généralement au sein de la population active jusqu'à ce qu'ils aient au moins 65 ans. Cependant, dans la seconde moitié, un nombre plus considérable d'hommes ont jusqu'ici quitté le marché du travail avant cet âge (graphique A). Au début, le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans sur le marché du travail a légèrement fléchi, passant de 85 % en 1954 à 80 % en 1974. Au cours des 20 années suivantes, cependant, le taux a connu un recul plus marqué; il a en effet connu une baisse d'environ 10 points de pourcentage à chaque décennie, pour s'établir à 60 % en 1994<sup>1</sup>.

Les baisses observées peuvent être dues à l'un ou l'autre des deux facteurs suivants. L'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans peut être intermittente, c'est-à-dire qu'ils peuvent quitter le marché du travail pendant plusieurs mois à la fois et le réintégrer par la suite, et ce à plusieurs reprises, ou ils peuvent le quitter de façon définitive pour prendre leur retraite. D'après cette étude, environ les trois quarts des hommes âgés de 55 à 64 ans qui à quelque moment que ce soit ne faisaient pas partie de la population active semblaient l'avoir quittée en permanence; cette proportion est demeurée relativement stable au cours des 15 dernières années.

Pourquoi ces hommes prennent-ils une retraite anticipée? Il y a deux grandes possibilités. Premièrement, la restructuration de l'économie a entraîné des baisses de l'emploi dans le secteur de la production de biens. De plus, il

semble que l'amélioration continue des compétences soit aujourd'hui nécessaire. Or, il est possible que les hommes aient été forcés de prendre leur retraite à cause de pertes d'emploi ou de perspectives peu encourageantes face à l'éventualité de trouver à nouveau du travail. Deuxièmement, la croissance des salaires réels dans les années 60 et 70 (Rashid, 1993) et l'augmentation remarquable de la valeur des maisons entre les années 60 et 80 peuvent avoir encouragé ces hommes à prendre une retraite anticipée, sachant qu'ils pouvaient compter sur un revenu de retraite suffisant pour maintenir un bon niveau de vie.

## À propos des données

### Sources

La source des données sur les taux d'activité, l'Enquête sur la population active (EPA), estime le nombre de personnes actives ou inactives sur le marché du travail durant une semaine donnée de chaque mois. Autrement dit, l'enquête permet d'obtenir une série d'instantanés indépendants. Les reculs observés dans les taux d'activité pourraient être attribuables à l'activité intermittente des hommes âgés de 55 à 64 ans, plutôt qu'à leur retrait permanent du marché du travail.

Les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), menée chaque année en avril dans le cadre de l'EPA mensuelle, révèlent toutefois un pourcentage relativement stable de personnes «inactives sur le marché du travail», car elles tiennent compte de leur situation au cours de l'année précédente. Les reculs enregistrés depuis quelques décennies témoignent donc en grande partie d'une tendance à la retraite anticipée plutôt que d'une activité plus intermittente.

Les données de l'EFC utilisées dans cet article ont été recueillies en avril 1994. Les données sur le revenu

Le revenu de retraite ne peut toutefois servir à faire la distinction entre la retraite volontaire et involontaire. Certains hommes ayant de très faibles revenus avant la retraite pourraient se retrouver dans une situation légèrement moins favorable une fois à la retraite ou dans une situation un peu plus favorable (Maser, 1995) les incitant à prendre une retraite volontaire. De même, les personnes dont la situation est généralement favorable au moment de la retraite, en raison d'un revenu de préretraite élevé, peuvent avoir été contraintes de quitter la population active pour des motifs de maladie ou de perte d'emploi.

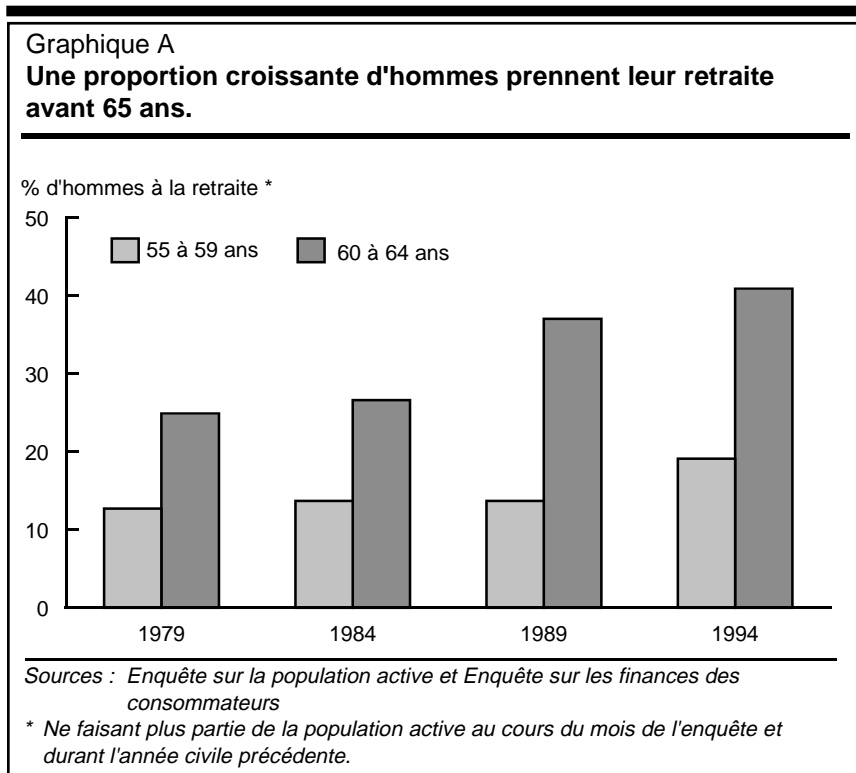
et sur le nombre de semaines d'activité sur le marché du travail concernent l'année civile 1993.

### Définition

Le terme «retraite» ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Par exemple, une personne peut prendre officiellement sa retraite, recevoir une pension de son employeur et occuper un autre emploi pour meubler son temps ou pour obtenir un revenu supplémentaire. Une autre personne peut perdre son emploi, sans obtenir de pension, et ne plus travailler ni chercher du travail, n'ayant peut-être plus l'espoir de trouver un autre emploi. Une troisième personne peut réduire ses heures de travail, passant du temps plein au temps partiel. Et pourtant, chacune de ces personnes peut se considérer comme retraitée.

L'analyse nécessite donc une définition rigoureuse de la retraite. Dans la présente étude, un retraité est un homme âgé de 55 à 64 ans qui est inactif sur le marché du travail, c'est-à-dire ni occupé ni en chômage<sup>2</sup>, durant le mois de l'enquête (avril 1994) et durant toute l'année civile précédente (1993).

*Dave Gower est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4616.*



Quoi qu'il en soit, l'ampleur et la nature du revenu de retraite témoignent dans une certaine mesure des raisons qui incitent à la retraite. Le présent article tente de cerner les niveaux et les sources de revenu des hommes retraités âgés de 55 à 64 ans (voir *À propos des données*).

**Les retraités disposent d'un revenu inférieur**

Lorsqu'on étudie la situation des hommes ayant pris leur retraite et qui ont entre 55 et 64 ans, il convient d'abord de comparer leurs revenus à ceux des hommes du même groupe d'âge qui travaillent toujours à temps plein toute l'année. Cette démarche diffère de celle qui consiste à mesurer la diminution de revenu qui accompagne la retraite : il faudrait alors disposer de données longitudinales (où les mêmes personnes répondent à des enquêtes consécutives), lesquelles ne sont pas disponibles dans les sources de données utilisées pour cette étude. Cela signifie

que le revenu des retraités avant de quitter le marché du travail est inconnu.

Les données disponibles montrent toutefois un écart marqué du revenu entre les personnes qui tra-

vailent et celles qui ne travaillent pas. En 1993, le revenu médian<sup>3</sup> provenant de toutes sources était de 17 300 \$ chez les retraités âgés de 55 à 64 ans, contre 38 500 \$ chez les hommes du même âge qui travaillaient à temps plein toute l'année<sup>4</sup>, soit un ratio de 45 cents par dollar (tableau 1).

Trois retraités sur dix âgés de 55 à 64 ans touchaient un revenu inférieur à 10 000 \$ (y compris ceux qui ne recevaient aucun revenu), contre seulement 5 % des hommes qui travaillaient à temps plein toute l'année. À peine 30 % des retraités de ce groupe d'âge touchaient un revenu de 25 000 \$ et plus, contre 77 % des hommes du même âge qui détenaient un emploi. Dans les tranches de revenu supérieures, le contraste est encore plus frappant : seulement 5 % des retraités ont déclaré en 1993 un revenu de 45 000 \$ et plus, contre 38 % des hommes qui travaillaient à temps plein toute l'année.

**Les transferts du gouvernement sont très utiles**

Dans l'ensemble, 90 % des retraités âgés de 55 à 64 ans qui touchaient un revenu en 1993 en

**Tableau 1**  
**Répartition du revenu des retraités et des hommes au travail âgés de 55 à 64 ans, 1993**

	Retraités *		Hommes travaillant à temps plein toute l'année **	
	en milliers	%	en milliers	%
<b>Ensemble des hommes</b>	<b>348</b>	<b>100</b>	<b>529</b>	<b>100</b>
Aucun revenu	9	3	-- <sup>†</sup>	--
Revenu total :				
1 \$ à 9 999 \$	93	27	24	5
10 000 \$ à 24 999 \$	143	41	92	17
25 000 \$ et plus	103	30	408	77
45 000 \$ et plus	18	5	202	38
Revenu médian (\$) <sup>††</sup>	17 300		38 500	

Source : Enquête sur les finances des consommateurs  
 \* Voir *À propos des données*.  
 \*\* Hommes ayant travaillé surtout à temps plein de 40 à 52 semaines en 1993.  
 † Comprend surtout les travailleurs autonomes qui ont déclaré des pertes nettes.  
 †† Les calculs sont basés sur les hommes qui ont déclaré un revenu.

recevaient au moins une partie de l'État (tableau 2). Non seulement les chances de recevoir de tels paiements augmentent lorsque le niveau du revenu est à la baisse, mais la dépendance à l'égard des transferts du gouvernement augmente aussi considérablement. Ainsi, pour les hommes qui touchaient en 1993 un revenu se situant entre 1 \$ et 9 999 \$, celui-ci provenait à 87 % de régimes de l'État, comparativement à 17 % chez ceux qui touchaient un revenu de 25 000 \$ et plus.

Si les régimes de l'État représentaient une proportion beaucoup plus élevée du revenu total du groupe le plus «pauvre», les prestataires du groupe de revenu intermédiaire recevaient le montant médian le plus élevé : 9 400 \$ pour ceux qui touchaient un revenu compris entre 10 000 \$ et 24 999 \$, contre 6 800 \$ pour ceux qui tou-

### Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)

Le RPC/RRQ est financé par les cotisations des employeurs et des employés. Les pensions, indexées en fonction de l'inflation, varient selon le cumul des cotisations d'un prestataire admissible et l'âge auquel ce dernier commence à recevoir des prestations. Le montant maximum admissible des prestations était de 8 008 \$ en 1993<sup>5</sup>. Avant 1987 (1984 au Québec), il fallait avoir 65 ans pour être admissible, à moins d'avoir une incapacité. Aujourd'hui, on peut recevoir des prestations dès l'âge de 60 ans, mais le montant est réduit de 6 % pour chaque année qui les distance de leur 65<sup>e</sup> anniversaire (et jusqu'à concurrence d'une réduction de 30 %).

Lorsque ces changements sont entrés en vigueur, un grand nombre de personnes admissibles ont présenté une demande de prestations (Frenken, 1991). Et, même s'il n'est pas néces-

saire d'être inactif sur le marché du travail pour recevoir des prestations (on peut toucher un certain revenu d'emploi), il existe un lien manifeste entre le recul du taux d'activité des hommes âgés de 60 à 64 ans et l'augmentation du nombre de demandes anticipées de prestations du RPC/RRQ.

Les personnes ayant une incapacité, quel que soit leur âge, sont également admissibles en vertu du régime. Celles qui ont moins de 65 ans ne sont pas pénalisées, quoique bon nombre n'aient pas droit au maximum des prestations à cause d'antécédents de travail intermittents ou insuffisants. À l'heure actuelle, environ 36 % des hommes âgés de 55 à 64 ans qui sont prestataires du RPC reçoivent des prestations pour incapacité (Santé et bien-être social Canada, 1993).

Tableau 2  
Sources de revenu des retraités âgés de 55 à 64 ans, 1993

	Revenu total			
	Total	1 \$ à 9 999 \$	10 000 \$ à 24 999 \$	25 000 \$ et plus
<b>Ensemble des retraités touchant un revenu (en milliers) *</b>	<b>339</b>	<b>93</b>	<b>143</b>	<b>103</b>
Revenu total (en milliards de \$)	6,9	0,6	2,4	3,8
Revenu médian (\$)	17 300	7 200	16 800	33 400
Recevant un revenu de l'État (en milliers)	306	88	135	82
% des hommes retraités touchant un revenu	90	95	94	80
% du revenu total	36	87	51	17
Revenu médian de l'État (\$) **	7 100	6 800	9 400	5 700
Recevant une pension d'un régime privé (en milliers)	170	7	74	88
% des hommes retraités touchant un revenu	50	8	52	86
% du revenu total	48	4	35	63
Pension médiane (\$) **	17 600	2 400	11 200	25 600
Recevant un revenu de placement (en milliers)	148	22	56	69
% des hommes retraités touchant un revenu	44	24	39	68
% du revenu total	11	7	9	13
Revenu de placement médian (\$) **	1 900	1 100	2 000	2 100

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

\* Le nombre de retraités qui ont touché un revenu dépasse la somme de ceux qui ont tiré un revenu de l'État, d'un régime de pension privé et/ou d'un placement, car beaucoup d'hommes peuvent toucher plus d'un type de revenu.

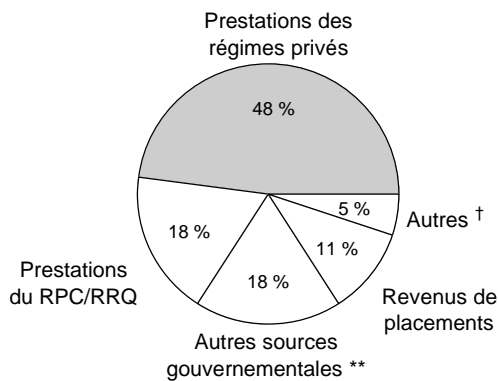
\*\* Les calculs sont basés sur les hommes ayant déclaré cette source de revenu.

chaient un revenu se situant entre 1 \$ et 9 999 \$. La valeur médiane était la plus faible pour les prestataires dans les tranches de revenu supérieures.

La dépendance envers différents types de revenus provenant de l'État variait selon le niveau de revenu total. Chez les hommes qui touchaient un revenu compris entre 1 \$ et 9 999 \$, 38 % des gains tirés de sources de l'État étaient constitués des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (voir *Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)*); chez ceux qui touchaient un revenu compris entre 10 000 \$ et 24 999 \$, et de 25 000 \$ et plus, les proportions correspondantes étaient respectivement de 47 % et de 62 %. Les hommes qui touchent un faible revenu sont donc plus nombreux à dépendre de sources de revenu comme les indemnités pour accidents de travail et les prestations d'aide sociale. Leur dépen-

Graphique B

**En 1993, les prestations des régimes privés de retraite représentaient près de la moitié du revenu des personnes qui ont pris une retraite anticipée\*.**



Source : Enquête sur les finances des consommateurs

\* Hommes âgés entre 55 et 64 ans qui ne faisaient plus partie de la population active au cours du mois de l'enquête et durant l'année civile précédente.

\*\* Principalement l'aide sociale et les indemnités pour les accidents de travail.

† Principalement les allocations de retraite, les indemnités de cessation d'emploi et les paiements dans le cadre d'un régime de sécurité du revenu.

dance relativement faible aux prestations du RPC/RRQ peut refléter des droits réduits, lesquels sont basés sur les revenus d'emploi et le nombre d'années de cotisation à un régime de pension.

### On a habituellement besoin d'un revenu de source privée pour mener «la belle vie»

Quelle que soit la définition du bien-être économique, un revenu de source privée en constitue habituellement une exigence. En 1993, près de la moitié du revenu total des personnes ayant pris une retraite anticipée provenait de pensions de retraite de régimes privés. Une autre part (16 %) provenait de revenus de placements et d'autres sources privées (graphique B). Naturellement, la répartition et le niveau des revenus de source privée variaient selon les groupes de revenu<sup>6</sup>.

Environ 86 % des hommes touchant un revenu de 25 000 \$ et plus recevaient une pension de régime

privé d'un ancien employeur, le montant médian étant de 25 600 \$. À l'opposé, à peine plus de la moitié des hommes touchant un revenu intermédiaire (de 10 000 \$ à

24 999 \$) ont déclaré ce genre de revenu, le montant médian de ces pensions étant de 11 200 \$. Les retraités à faible revenu touchaient rarement un revenu de pension de source privée (seulement 8 % de ceux dont le revenu se situait entre 1 \$ et 9 999 \$), et s'ils en recevaient une, le montant était peu élevé (tableau 2).

Quelque 68 % des retraités se situant dans la tranche de revenu supérieure touchaient un revenu de placement, contre seulement 24 % de ceux qui appartenaient au groupe à faible revenu. Le revenu de placement médian (chez les hommes qui ont déclaré ce genre de revenu) était légèrement supérieur pour les hommes au revenu plus élevé que pour ceux du groupe à faible revenu (2 100 \$ contre 1 100 \$).

### Le fait de vivre en famille joue un rôle important

Si trois hommes sur dix ayant pris leur retraite avant l'âge de 65 ans touchaient en 1993 un revenu total inférieur à 10 000 \$ (y compris ceux qui ne recevaient aucun

Tableau 3

**Familles avec hommes retraités âgés de 55 à 64 ans, selon le revenu familial, la taille de la famille et la situation domiciliaire, 1993**

	Ensemble des familles	Au-dessous du SFR*	Au-dessus du SFR*
	en milliers		
<b>Ensemble des familles avec retraités</b>	<b>339</b>	<b>93</b>	<b>246</b>
Taille de la famille**			
Personnes seules	68	38	29
Deux personnes	179	38	140
Trois personnes ou plus	93	16	76
Situation domiciliaire			
Locataires	78	45	33
Propriétaires	261	48	213
Avec hypothèque	58	9	49
Sans hypothèque	203	38	164

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

\* SFR désigne le seuil de faible revenu. Le revenu total d'une famille est soit au-dessus soit au-dessous d'un SFR donné basé sur la taille de la famille et la région géographique.

\*\* D'autres personnes seules ou d'autres familles peuvent habiter le même logement.

revenu), certains étaient cependant en mesure de partager les frais de subsistance avec d'autres membres de leur famille<sup>7</sup>. Pour mieux évaluer leur situation financière, la présente étude utilise le seuil de faible revenu (SFR), qui tient compte de facteurs tels que la taille de la famille et le lieu de résidence<sup>8</sup>.

Dans l'ensemble, 73 % des familles avec retraités âgés de 55 à 64 ans (soit 246 000 familles sur 339 000) avaient un revenu familial qui se situait au-dessus du SFR en 1993 (tableau 3)<sup>9</sup>. Toutefois, plus de la moitié des personnes seules qui sont retraitées (56 %) avaient des revenus sous le SFR. Si l'appartenance à la catégorie «faible revenu» était plus fréquente chez ceux qui vivaient seuls, elle était loin de se limiter à ces derniers : dans 55 000 familles de deux personnes ou plus (une famille sur cinq parmi celles-ci), le revenu familial était inférieur au SFR.

### La propriété domiciliaire accentue l'écart

La situation financière ne dépend pas uniquement du revenu. L'accumulation d'un patrimoine est également un indice important du bien-être économique après la retraite. Bien qu'on ne dispose pas de données exhaustives sur le patrimoine des retraités, il est un facteur qu'on peut mesurer : le fait de posséder une maison grevée ou non d'une hypothèque, ou d'être locataire<sup>10</sup>.

Parmi les familles avec retraités âgés de 55 à 64 ans, 23 % (soit 78 000 familles sur 339 000) étaient locataires en 1993. Les locataires étaient plus nombreux à vivre sous le SFR (58 %); à l'opposé, 8 familles sur 10 qui possédaient une maison libre d'hypothèque avaient des revenus au-dessus du SFR (tableau 3). Évi-

demment, certains retraités à faible revenu peuvent payer un loyer modeste (dans le cas d'un logement subventionné, par exemple) et certains retraités aisés peuvent choisir d'être locataires, ce qui nécessite moins d'entretien de leur part. Toutefois, la forte proportion de propriétaires (77 %) observée au sein des familles d'un grand nombre de personnes qui ont pris une retraite anticipée témoigne du bien-être économique de ces dernières. En outre, les deux tiers des retraités qui vivaient avec leur famille et qui avaient des revenus au-dessus du SFR en 1993 habitaient une maison libre d'hypothèque, comme c'était le cas pour 41 % de ceux qui avaient des revenus sous le SFR.

### Résumé

À l'égard du revenu, la situation des retraités âgés de 55 à 64 ans est très variable. Ceux qui touchent un faible revenu dépendent de l'État pour la plus grande partie de leur revenu. Ils sont plus susceptibles de vivre seuls que ne le sont ceux qui touchent un revenu plus élevé. Ils sont aussi plus nombreux à être locataires. Les retraités aisés ont plutôt tendance à toucher un revenu de source privée et à posséder une maison libre d'hypothèque.

Bien qu'un grand nombre de retraités âgés de 55 à 64 ans pouvaient compter sur un niveau de revenu relativement décent en 1993, la proportion de ceux qui touchaient un revenu de plus de 25 000 \$ était beaucoup plus faible qu'elle ne l'était chez les hommes du même groupe d'âge qui travaillaient à temps plein toute l'année. De plus, près de 100 000 familles où on retrouvait des personnes ayant pris une retraite anticipée (un peu plus de 25 %) vivaient sous le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada. □

### Notes

1 Ces chiffres sont des moyennes annuelles tirées de l'Enquête sur la population active (EPA).

2 Pour être en chômage, une personne doit avoir activement cherché un emploi au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence de l'EPA, ou avoir été mise à pied temporairement, ou devoir commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines après la semaine de référence. De plus, la personne devait être sans emploi durant la semaine de référence et être prête à travailler.

3 La moitié de la population des retraités âgés de 55 à 64 ans recevait un revenu sous la médiane et la moitié en recevait un au-dessus.

4 Pour les fins de cet article, un travailleur toute l'année est une personne qui a travaillé de 40 à 52 semaines en 1993.

5 Le plafond annuel a été haussé à 8 333 \$ en 1994 et à 8 558 \$ en 1995.

6 Ces chiffres sur le revenu excluent les retraits de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), ces derniers étant considérés comme un retrait d'épargne et non comme un revenu.

7 Ces familles comprennent deux personnes ou plus vivant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Toutefois, ces personnes peuvent partager le même logement avec d'autres familles ou avec des personnes seules. De même, les personnes seules peuvent vivre seules ou avec d'autres personnes auxquelles elles ne sont pas apparentées.

8 Les familles sous le SFR consacrent, en moyenne, une proportion beaucoup plus élevée de leur revenu à des biens de première nécessité que l'ensemble des familles canadiennes. Le SFR est calculé selon la taille des familles et selon la région géographique. Pour obtenir plus de renseignements sur cette mesure, voir Statistique Canada (1995).

9 Le tableau 3 examine les familles et non la personne retraitée elle-même, à moins que ce soit une personne seule. Une famille peut comprendre plus d'un retraité; par exemple, deux frères qui habitent ensemble.

10 Dans le cas où des retraités vivent avec d'autres membres de leur famille, la maison qu'ils habitent peut être la propriété d'un autre membre de la famille, ou louée par ce dernier.

### ■ Documents consultés

FRENKEN, H. «Les mesures d'incitation à la retraite anticipée» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 3, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1991, p. 19-29.

MASER, K. «Qui épargne pour la retraite?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 15-21.

RASHID, A. «L'évolution des salaires durant sept décennies» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1993, p. 10-23.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. *Régime de pensions du Canada : Sécurité de la vieillesse*. Bulletin statistique, Ottawa, 1993.

STATISTIQUE CANADA. *Personnes à faible revenu, 1980 à 1993 (Les seuils de faible revenu, base de 1992)*, 13-569 au catalogue, Ottawa, 1995.